



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 31 01, F +41 26 305 31 10
www.fr.ch/dfin

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 26 septembre 2016

Communiqué de presse

—

Budget 2017

Un budget à l'équilibre malgré des charges et des investissements en nette hausse

Le budget 2017 de l'Etat de Fribourg présente un résultat équilibré, avec un bénéfice de 0,5 million de francs et un programme d'investissements ambitieux. Alors que l'évolution positive des recettes fiscales démontre la bonne résistance de l'économie fribourgeoise face au franc fort, la fin de certaines mesures d'économies a induit une croissance non négligeable des charges. Cela souligne l'efficacité de ces mesures, qui ont pour un temps enrayé la progression des charges et qui seront sans doute déterminantes pour assurer à plus long terme les prestations de l'Etat. Dans cette perspective, il s'agit également de prendre en compte le fait que les montants de la péréquation financière fédérale sont voués à diminuer progressivement.

1. Résultats généraux

Les principaux résultats du projet de budget 2017 sont les suivants :

- > un bénéfice de 0,5 million de francs au compte de résultats, conforme au principe constitutionnel de l'équilibre ;
- > un volume d'investissements nets de 155,9 millions de francs, en nette hausse par rapport au montant retenu au budget 2016 (129,6 millions de francs) ;
- > un degré d'autofinancement des investissements qui atteint 65,2 %, inférieur à la norme minimale qui se situe à 80 % ;
- > une insuffisance globale de financement de 54,3 millions de francs, en progression par rapport au budget 2016 (39,8 millions de francs).

Les propositions budgétaires initiales des unités administratives ont pu être ajustées à hauteur de 177,3 millions de francs, à raison de 46,9 % sur des diminutions de charges et de 53,1 % sur des augmentations de revenus.

2. Un bénéfice de 0,5 million au compte de résultats

La progression des charges et des revenus entre le budget 2016 et le budget 2017 atteint 3,9% contre 2% lors de l'exercice budgétaire précédent. Le compte de résultats présente néanmoins un léger excédent de revenus.

Compte de résultats	Projet Budget 2017	Budget 2016	Variation 2016 – 2017	
	mios	mios	mios	%
Revenus	3 455,5	3 325,2	+ 130,3	+ 3,9
Charges	3 455,0	3 324,7	+ 130,3	+ 3,9
Bénéfice	+ 0,5	+ 0,5	–	–

3. Une progression soutenue des revenus propres et une stagnation des ressources extérieures

Selon leur nature, les différents types de ressources financières sont appelés à évoluer de la manière suivante :

Revenus du compte de résultats	Projet Budget 2017	Budget 2016	Variation 2016 – 2017	
	mios	Mios	mios	%
Revenus fiscaux	1 307,1	1 220,2	+ 86,9	+ 7,1
Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions	357,9	352,4	+ 5,5	+ 1,6
Revenus de transferts (dont péréquation financière fédérale)	1 638,8 (401,1)	1 631,3 (431,4)	+ 7,5	+ 0,5
Financements spéciaux (fonds et provisions)	120,3	82,9	+ 37,4	+ 45,1
Revenus extraordinaires (prélèvement sur la fortune)	0,0	10,0	- 10,0	- 100,0
Imputations internes	31,4	28,4	+ 3,0	+ 10,6
Total	3 455,5	3 325,2	+ 130,3	+ 3,9

Alors que les revenus fiscaux progressent de manière significative par rapport au budget précédent, grâce notamment à une bonne résistance de l'économie fribourgeoise dans un contexte pourtant difficile, les revenus de transferts stagnent. Cette évolution s'explique principalement par le recul marqué des revenus liés à la péréquation financière fédérale d'un peu plus de 30 millions de francs. Le budget 2017 sollicite davantage les provisions, notamment pour compenser en partie la hausse des cotisations de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, la fin programmée de certaines mesures d'économies ainsi que le démarrage du nouveau programme « Master en médecine ». L'augmentation des prélèvements sur les fonds concerne en particulier le subventionnement en lien avec la construction de la future patinoire et de piscines régionales.

4. Des charges salariales orientées à la hausse

Les prévisions d'évolution des principales charges supportées par l'Etat sont les suivantes :

Charges du compte de résultats	Projet	Budget	Variation	
	Budget 2017	2016	2016 – 2017	
	mios	mios	mios	%
Charges de personnel	1 254,7	1 207,5	+ 47,2	+ 3,9
Charges de consommation	353,8	344,9	+ 8,9	+ 2,6
Charges de transferts	1 647,9	1 591,4	+ 56,5	+ 3,6
Charges d'amortissements	119,9	110,2	+ 9,7	+ 8,8
Charges financières et financements spéciaux	47,3	42,3	+ 5,0	+ 11,8
Imputations internes	31,4	28,4	+ 3,0	+ 10,6
Total	3 455,0	3 324,7	+ 130,3	+ 3,9

A partir de 2017, les finances de l'Etat se retrouvent devant un double défi : d'une part la fin de certaines mesures d'économies, notamment celles relatives au personnel, et d'autre part une augmentation du taux de cotisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. La création de quelque 90 EPT (hors opération de pérennisation), essentiellement dans le secteur de l'enseignement, contribue également à la croissance significative constatée au niveau de la masse salariale.

Les charges de transferts se trouvent également affectées par les hypothèses retenues en matière de personnel et croissent donc de façon similaire. En effet, le personnel de la plupart des établissements subventionnés, notamment les hôpitaux, les institutions spécialisées et les EMS, est soumis au régime de la LPers. Par ailleurs, l'évolution démographique implique de nouveaux besoins dans les secteurs de la santé et de la prévoyance sociale. A noter que près de 40% de la hausse des charges de subventionnement trouve son origine dans des domaines sur lesquels le Conseil d'Etat n'a pas ou peu d'emprise directe, tels que les hospitalisations hors canton, la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton ou encore l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Quant aux charges d'amortissements, elles progressent en raison de l'importance des investissements portés au budget.

5. Un programme d'investissements ambitieux

Le volume des investissements 2017 est nettement supérieur à celui prévu en 2016 et à la moyenne 2011-2015 (188,8 millions de francs) :

	Projet	Budget	Variation	
	Budget 2017	2016	2016 – 2017	
	mios	mios	mios	%
Investissements bruts	196,9	164,5	+ 32,4	+ 19,7
Investissements nets	155,9	129,6	+ 26,3	+ 20,3

La hausse des investissements traduit la volonté du Conseil d'Etat de réaliser d'importants projets pour soutenir le développement du canton. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner un volumineux programme d'assainissements routiers en lien avec la protection contre le bruit, l'achèvement des bâtiments de la Police et de la Haute école de santé, l'achat du site « Schumacher » à Schmitten ou encore un subventionnement important pour des infrastructures sportives. La relative faiblesse du degré d'autofinancement de 65,2% est à mettre en lien avec la forte augmentation des investissements nets par rapport au budget 2016.

6. Conclusion

Comme le laissait pressentir les résultats du plan financier, l'élaboration du projet de budget 2017 s'est révélée être un exercice exigeant et difficile.

Différents éléments ont accentué l'écueil à surmonter. La fin programmée de certaines mesures d'économies concernant les charges de personnel provoque un accroissement marqué de la masse salariale. La mise en œuvre de la décision d'augmenter dès 2017 la contribution employeur en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat en vue de renforcer sa capitalisation pèse également sur les charges. La contraction significative des revenus issus de la péréquation financière fédérale accroît encore la pression sur les finances de l'Etat. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a retenu un volume d'investissements important dans le but de réaliser des infrastructures nécessaires pour assurer le développement du canton.

Les besoins et la croissance de la population induisent inévitablement une progression des charges de l'Etat, dont certaines imposées de l'extérieur accroissent significativement la difficulté de l'exercice budgétaire. Sur ces bases et compte tenu de la règle de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a pris plusieurs mesures restrictives dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, dont notamment :

- > un plafonnement rigoureux des charges courantes de fonctionnement ;
- > une priorisation serrée des besoins liés notamment à l'évolution démographique du canton ;
- > la création d'un nombre limité de nouveaux postes dans l'administration ;
- > la réévaluation à la hausse des prévisions en matière de recettes ;
- > un recours accru aux fonds et provisions afin de compenser les effets liés à l'évolution de certaines charges et à la réalisation de projets spécifiques.

L'élaboration du prochain plan financier à l'aube de la législature 2017-2021 permettra de confronter les besoins futurs aux perspectives de revenus. C'est à la mesure de l'écart constaté qu'il conviendra de déterminer la nécessité d'éventuelles actions à entreprendre afin de conserver la maîtrise des finances de l'Etat dans les années à venir.